

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mardi 8 septembre 2020, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Sylvie Lévesque      M. François Beaumont  
Mme Michelle Payette      M. Philippe St-Jacques  
M. Arnold Holmes      Mme Kim Bernatchez

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2020-RAG-6226

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1 Bacs de compostage
- 6.2 Prêt de la salle municipale pour cours de karaté et strong Zumba
- 6.3 Paiement des travaux de Construction FGK
- 6.4 Internet
- 6.5 Parc Branchaud

Adoptée.

2020-RAG-6227

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 août 2020 tel que présenté.

Adoptée.

2020-RAG-6228

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 2 942.40 \$ et la liste des comptes payés au montant de 35 656.56 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 2 septembre 2020 au montant de 39 445.75 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 2 septembre 2020**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 206 424.20 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 782.53 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire au 31 août 2020.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour août 2020.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour août 2020.

2020-RAG-6229

## **ACHAT DE LA GÉNÉRATRICE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois offres différentes pour la génératrice;

CONSIDÉRANT QUE pour être conforme au plan de sécurité civile, nous avons l'obligation d'avoir une génératrice pour faire fonctionner le centre municipal en cas de catastrophe;

CONSIDÉRANT QUE dans les trois offres reçues, il y en a une qui est usagée, mais que le conseil préfère aller vers une neuve afin de ne pas voir de problème;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire l'achat de la génératrice neuve chez Entreprise Luc Boucher au montant de 35 000 \$ plus taxes applicables. Celle-ci est la moins dispendieuse pour les génératrices neuves que nous avons reçues.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité**

La directrice demande au conseil s'ils ont toujours l'idée de faire une journée pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité. Vu la situation avec la COVID-19, une telle journée serait beaucoup plus difficile à organiser et de plus, nous serions trop limité sur le nombre de personnes donc, nous allons faire un pamphlet afin de souligner les 100 ans de la municipalité et à l'intérieur de ce pamphlet, nous informerons les citoyens que dû à la situation, le 100<sup>e</sup> sera fêté au festival de 2021.

2020-RAG-6230

### **DEMANDE D'APPUI AUX SYNDICAT LOCAUX DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES ET DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – CULTIVONS NOS ÉRABLIÈRES**

CONSIDÉRANT QUE la demande pour les produits de l'érable du Québec augmente régulièrement à chaque année (7%/année);

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques de l'Outaouais-Laurentides et l'Abitibi-Témiscamingue sont peu exploitées pour l'acériculture et représentent un potentiel acéricole important à protéger (30 à 50 millions d'entailles);

CONSIDÉRANT QUE notre projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs des stratégies de développement durable des forêt des ministères de la forêt et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE nos observations et recherches démontrent que le secteur acéricole est négligé dans les actions concrètes de nos instances gouvernementales régionales;

CONSIDÉRANT QUE cultiver nos forêts et érablières a un véritable impact positif au niveau du développement économique de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE la protection de nos écosystèmes et du climat passe par le maintien de forêts cultivées puisqu'elles constituent un réservoir pour notre plus grande richesse naturelle, soit l'eau, qui s'écoule du nord vers la Vallée de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE notre région peut s'inspirer des modèles et initiatives de gestion intégrée de la forêt, développés au Bas-St-Laurent et en Estrie pour valoriser nos terres publiques et érablières;

CONSIDÉRANT QUE c'est un enjeu qui concerne tous les acteurs du milieu : Municipalités, MRC, producteurs agricoles et gouvernements;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc appui le SPAOL et que celui-ci obtienne l'appui des syndicats locaux, des MRC, municipalités et des députés afin de sensibiliser les gouvernements provincial à l'urgence de cultiver les érablières publiques et protéger le potentiel acéricole de nos forêts.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Appel de projets Plaisirs Plein Air**

La directrice présente au conseil une offre de subvention dans le volet Plaisirs Plein Air. Comme cette subvention n'est accordée que pour des activités extérieures en hiver et qu'avec la pandémie, il est difficile d'organiser des journées de plusieurs personnes réunies, le conseil préfère ne pas appliquer cette année.

2020-RAG-6231

### **DEMANDE D'APPUI AUX DEMANDES POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 25 ménages de la Municipalité de Bois-Franc ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu de :

-Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

-De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des finances, M. Éric Girard.

Adoptée.

2020-RAG-6232

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 202 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fait un changement au règlement modifiant le Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE notre règlement sur la gestion contractuelle doit suivre les montants décrétés par la ministre;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de faire la modification à notre règlement 202 afin d'être au même montant maximal que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le permet c'est-à-dire, 105 700 \$.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Publicité pour la semaine des municipalités**

La directrice présente au conseil une offre de publicité dans le Journal L'Info Petite Nation pour la semaine des municipalités. Comme le budget des publicités est limité, le conseil préfère ne pas publier cette fois-ci.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Statistiques de la bibliothèque**

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de juillet 2020.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Bac de compost**

La conseillère Sylvie Lévesque demande si nous avons reçu de l'information concernant l'arrivée des bacs bruns pour le compost. La mairesse explique qu'il reste certaines décisions à prendre à ce sujet, mais que pour l'instant les bacs devraient être livrés en octobre de cette année, mais concernant la collecte de ceux-ci, elle ne se fera pas tout de suite. Notre contrat regroupé ne comprend pas cette collecte donc, il restera à voir si nous faisons un contrat regroupé pour le bac brun où si nous prenons tous un petit contrat à part en attendant la fin de notre contrat regroupé pour que la MRC puisse prendre la compétence par la suite.

2020-RAG-6233

**PRÊT DE LA SALLE MUNICIPALE POUR COURS DE KARATÉ DE STRONG ZUMBA**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part d'un professeur de Karaté et Strong Zumba à savoir si nous pourrions lui prêter la salle municipale le mercredi en soirée pour faire les deux cours mentionnés plus haut;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas beaucoup d'offre directement dans notre municipalité pour faire bouger les gens;

CONSIDÉRANT QUE selon notre plan d'action de la politique familiale et MADA, nous nous devons d'offrir des activités qui aident les gens à se garder actifs;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de laisser la salle à Mme Stéphanie Carruthers, professeure de Karaté et de Strong Zumba pour que celle-ci puisse donner les cours à Bois-Franc. Celle-ci doit fournir tout l'équipement de désinfection et suivre les règles sanitaires émises par le Gouvernement du Québec. Un document sera signé pour confirmer le tout et protéger la municipalité de tout non respect des règles.

2020-RAG-6234

### **PAIEMENT DES TRAVAUX À CONSTRUCTION FGK**

CONSIDÉRANT QUE les travaux dans le chemin du Parc Industriel sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la facture est plus élevée qu'au départ, car nous avons dû ajouter des travaux afin de corriger un problème avec le chemin et qu'un ponceau avait été oublié donc, il a fallu l'ajouter lui aussi aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur a confirmé que les travaux étaient conformes aux demandes et que le paiement pouvait être fait;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de faire le paiement à Construction FGK au montant final de 149 900.09 \$.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Internet**

La conseillère Michelle Payette demande à la mairesse si celle-ci a eu d'autres informations concernant l'installation d'internet haute vitesse à Bois-Franc. La mairesse mentionne qu'elle travaille sur le dossier et que pour l'instant, nous devons prouver qu'il n'y a pas d'internet haute vitesse dans le nord de la municipalité, car selon le ISED, ils disent que nous en avons de disponible et ce n'est pas le cas. Nous devons donc le démontrer afin que le ISED mette à jour ses informations, car tant qu'eux disent que nous en avons même si ce n'est pas le cas, impossible pour les compagnies distributrices d'obtenir des subventions pour faire l'installation. Nous allons donc joindre ce service et leur démontrer qu'il n'y a pas d'internet haute vitesse au nord de la municipalité et par la suite, Will Amos pourra aider à pousser le dossier afin que nous puissions obtenir de l'aide financière.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Parc Branchaud**

La conseillère Sylvie Lévesque mentionne que certains travaux qui avaient été demandé au Parc Branchaud n'ont pas été fait complètement. La directrice dit qu'elle croyait que tous les travaux demandés avaient été faits donc, elle en parlera avec l'employé

municipal afin de savoir pourquoi le travail n'a pas été fait complètement comme demandé et verra à ce que ce soit fait complètement cette fois-ci.

2020-RAG-6235

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale